

## 2 Politique

## Récurrence du débat sur la violation de la Constitution Le FPG dédouane la Cour constitutionnelle

SM

Libreville/Gabon

**Au terme d'un travail de recherche approfondi, la formation politique présidée par Gérard Ella Nguema est arrivée à la conclusion selon laquelle, la plus haute juridiction gabonaise n'a jamais été responsable d'une quelconque violation de texte. Faisant ici allusion à la décision de la Cour suite à une saisine du Premier ministre quant à l'interprétation de l'article 13 de la Loi fondamentale.**



Photo : SM

Le président du FPG, Gérard Ella Nguema, démontrant l'ambiguïté de la saisine adressée à la Cour par l'ancien Premier ministre.



Photo : SM

Une vue de l'assistance à cette conférence-débat.

"**LA Cour constitutionnelle a-t-elle violé la Constitution (en ajoutant un alinéa à l'article 13 plutôt que de déclarer la vacance de pouvoir) ?**". Cette question a constitué le thème de la conférence-débat, organisée par le président du Front patriotique gabonais (FPG) Gérard Ella Nguema hier à la Chambre de commerce de Libreville. Question à laquelle, il répond sans tergiverser par la négative. Contrairement à ce que soutiennent bon nombre de compatriotes. Estimant, au regard de ses

recherches, que "la Cour constitutionnelle n'avait fait que répondre à la préoccupation qui lui avait été posée, en son temps, par le Premier ministre Issoze Ngondet. Sans plus !". Pour l'ancien candidat à l'élection présidentielle de 2016, il n'a jamais été demandé à la haute juridiction gabonaise de constater une quelconque vacance de pouvoir, dans la période allant du 24 octobre 2018 à nos jours. Mais, plutôt de se prononcer sur "une indisponibilité du chef de l'Etat, qui, pour le gouvernement,



Photo : SM

Le directoire du FPG.

s'avérait temporaire". Autrement dit, «le problème n'a jamais été la Cour constitutionnelle, mais le gouvernement qui n'a jamais posé la bonne question, pour obtenir la bonne réponse», déclare le président du FPG. De même, Gérard Nguema prend-il pour responsables, les membres du bureau du Sénat qui à cette période, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Constitution, auraient également pu saisir la Cour. «Je ne pense pas que si le gouvernement ou le bureau du Sénat avait saisi la Cour pour faire

constater la vacance, qu'elle serait allée à l'encontre de la saisine», veut-il croire. Avant de se demander : «Alors pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?» Contrairement à la première, cette question n'a pas trouvé de réponse non plus. Notons que cette conférence-débat marque, par ailleurs, le lancement de la "Caravane de l'interpolation" initiée par le Front patriotique gabonais. Laquelle devra s'étendre dans les tout prochains jours, dans plusieurs quartiers et arrondissements de la capitale.

## Vie des partis/Groupes socioculturels de l'UFPDG Les différents bureaux renouvelés

M.A.M

Libreville/Gabon

**SAMEDI** dernier, l'Union des femmes du Parti démocratique gabonais (UFPDG) a renouvelé les bureaux des groupes socioculturels de leur formation politique.

C'est la secrétaire générale adjointe (SGA) en charge des femmes, Chantal Mebaley, qui a procédé à l'installation des différentes responsables. Elles sont au total 18 militantes qui devront désormais assurer l'animation pour leur chapelle politique dans leurs provinces respectives. A cette occasion, la SGA a prodigué quelques conseils aux nouvelles dirigeantes. "Vous qui avez été promues ou reconduites dans vos fonctions de responsables générales par les autorités politiques de vos provinces respectives, sachez que vous avez une lourde tâche. Pour cela, je vous adresse mes chaleureuses félicitations. (...) Soyez à la hauteur de la confiance qui a été placée en vous par vos hiérarques" a-t-elle indiqué.

"pour réussir vos mandats, a dit Chantal Mebaley, je vous exhorte de travailler en bonne intelligence avec les membres du bureau national de vos provinces car,



Photo : SNN

La SGA en charge de l'UFPDG installant une responsable d'un groupe.



Photo : SNN

Chantal Mebaley, prodiguant des conseils aux nouvelles promues.



Photo : SNN

Une vue des militantes membres des groupes socio-culturels.

ce sont elles qui vous représentent au sein de la struc-

ture dirigeante de l'UFPDG". Reconnaisant que la ges-

tion des femmes n'est pas souvent chose facile, la SGA

du PDG a recommandé que "que vous fassiez montre de

patience, d'humilité, de considération et de respect envers les militantes car, ce sont elles qui font la force de vos groupes respectifs et de l'UFPDG".

Notons que pour la province de l'Estuaire, c'est désormais Iris Wolbert et Viviane Irmine Mvey qui auront respectivement la responsabilité des groupes Arongo et Nkol-Engong. Dans le Haut-Ogooué, Claire Ntinevoula et Mirabelle Albertine pour Kou-nabeli et Ngoulande. S'agissant du Moyen-Ogooué, Pauline Pandja pour le groupe Akébé-ville. En ce qui concerne la Ngounié, Marie-Blanche Bibalou, Marie Baboutsi et Béatrice Moussounda pour Dimossi, Ignonga et Mout-sokini. Dans la Nyanga, Odile Mboumba Kombila et Caroline Bibalou Mbadinga dirigeront respectivement Nyenzi et Murim. Pour la province de l'Ogooué-Ivindo, Sylvie Mensonghue et Gina Ibome pour Ayina et Boomame. L'Ogooué-Lolo : Adèle Koumba Loundou et Florence Mbomba pour Moukoga et Missem. Ogooué-Maritime : Françoise Wora pour Azembi. Enfin pour ce qui est de la province du Woleu-Ntem, Samedi Abeghe et Blanche Anjo Eyuimane dirigeront les groupes Centre-ville et Odzamboga.